

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 26 JUIN 2019 A 19H30

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Dix Neuf, le **26 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
27 juin 2019

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2019

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. SALTZMANN Michel, Adjointes et Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Monsieur FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absents :

Mme PANO-WENTZEL Marylène
M. ROMARY Fabrice

Objet : Vente à M. Frédéric MINETTE :
Modification de la délibération n°6/2019

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane	à	M. le Maire
Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
M. TARDIEU François	à	M. SALTZMANN Michel
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
M. DEMENGE Abel	à	M. CHARDIN Denis
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

N°67/2019

Monsieur Philippe SALÉRIO informe le Conseil Municipal de nouveaux éléments venant modifier la délibération n° 6/2019 en date du 13 mars 2019 :

Monsieur Frédéric MINETTE souhaite également se porter acquéreur d'une petite parcelle de 44 m² accolée à la partie de bâtiment qu'il acquiert. Cadastree en section A n° 1748, son prix de vente est de 215.16 €,

Suite à une division de la parcelle n° 2311, la vente de la partie du 2^{ème} bâtiment porte dorénavant sur la parcelle numérotée 2325 d'une surface corrigée de 146 m² au prix inchangé de 5 971 €,

Tenant également compte des parcelles n° 2308 d'une contenance de 757 m² vendue au prix de 36 629 € et n° 2312 d'une contenance de 409 m² vendue au prix de 2 000 € figurant à la délibération n° 06/2019, le montant final de la vente est de 44 815.16 € auxquels s'ajouteront les frais de notaire à charge de l'acquéreur.

Ces explications apportées, le Conseil Municipal présent et représenté, est unanime :

- A approuver la vente des parties de bâtiments et de terrain relevant du domaine privé de La Commune à la SCI MINETTE au prix de 44 815.16 € dans les nouvelles conditions ci-détaillées,

- A donner pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien toutes les démarches nécessaires et signer les documents administratifs qui en résulteront.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,